



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 55 - Accueil périscolaire – Tarifs année scolaire 2023-2024

Le neuf juin 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le deux juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme GALLAND, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
M. BARON a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Accueil périscolaire – Tarifs année scolaire 2023-2024**E X P O S E**

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le Conseil Municipal de Châteaubriant a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire (APS) ainsi que les tranches de quotient familial pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

Tranches de quotient familial	Effectifs Périscolaire par tranche de quotient familial	TARIFS HORAIRES Proposition Com-Com Chât-Derval I 2022-2023	TARIFS HORAIRES 2022-2023	Soit un tarif au ¼ d'heure 2022-2023
1. < 400 € • Tarif (A)	29	0,94 €	0,96 €	0,24 €
2. 400 € ≤ QF ≤ 650 € • Tarif (B)	86	1,06 €	1,08 €	0,27 €
3. 651€ ≤ QF ≤ 950 € • Tarif (C)	68	1,18 €	1,20 €	0,30 €
4. 951 € ≤ QF ≤ 1 250 € • Tarif (D)	59	1,26 €	1,28 €	0,32 €
5. > à 1 250 € • Tarif (E)	50	1,39 €	1,40 €	0,35 €

Par courrier en date du 16 mai 2023, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval fixe les tarifs des accueils de loisirs périscolaires pour l'année scolaire prochaine. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, au titre de l'année scolaire 2023-2024 :

- 1) De fixer les tranches de quotient familial et les tarifs horaires de l'accueil périscolaire selon les tarifs de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ;
- 2) De maintenir la facturation au ¼ d'heure de présence pour l'APS à partir du tarif horaire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et en arrondissant au centime supérieur ;
- 3) De fixer le tarif, selon le tableau suivant :

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs horaires proposition com-com castel. 2023-2024	Tarif au ¼ d'heure des APS	
		2022-2023 (pour mémoire)	2023-2024
1. < 400 € • Tarif (A)	0.98 €	0,24 €	0.25 €
2. 400 € ≤ QF ≤ 650 € • Tarif (B)	1.10 €	0,27 €	0.28 €
3. 651€ ≤ QF ≤ 950 € • Tarif (C)	1.23 €	0,30 €	0.31 €
4. 951 € ≤ QF ≤ 1 250 € • Tarif (D)	1.31 €	0,32 €	0.33 €
5. > à 1 250 € • Tarif (E)	1.45 €	0,35 €	0.36 €

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 9 juin 2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230613-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le 13-06-2023

Le Maire,
Alain HUNAULT



Mis en ligne le 15/06/2023



Le Maire,

Alain HUNAULT